



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBÉRATION N° 2024/48

OBJET : APPEL A PROJETS 2024 A DESTINATION DES ASSOCIATIONS RÉPONDANT AUX PROBLÉMATIQUES DE PROGRAMMATION « POLITIQUE DE LA VILLE » 2025

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'Octobre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 4 Octobre 2024 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Françoise LAGACHE - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient absents :

Monsieur Daniel KANIA qui a donné procuration à Madame Lydie RUSINEK
Monsieur Patrick HELLER qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Monsieur Daniel MACIEJASZ
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Madame Maria DOS REIS
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN
Monsieur Bruno DESRUMAUX

Monsieur Sébastien HOGUET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que « la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. ». Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de reconduire un dispositif mis en place par la délibération n° 2023/87 du 7 Décembre 2023 afin que les associations locales puissent déposer leurs dossiers et solliciter des co-financements ETAT-REGION-DEPARTEMENT-CAF ou de tout autre financeur signataire du Contrat de Ville, étant précisé que la commune doit délibérer sur son soutien financier éventuel.

L'objectif de ce dispositif étant de répondre au cofinancement exigé des communes dans le cadre des Contrats de Ville.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la loi n°2014-173 du 21 Février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine portant sur la redéfinition du cadre de la Politique de la Ville et crée les nouveaux Contrat de Ville pilotés à l'échelle intercommunale ;
- Vu la circulaire du 3 Avril 2023 sur la prochaine génération des Contrats de Ville : « Engagements Quartiers 2030 » ;
- Vu la circulaire du Secrétariat d'Etat chargé de la Ville du 31 août 2023 sur l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;
- Vu la circulaire du 18 Décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;
- Vu le décret n°2023-1314 du 28 Décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains pour la période 2024-2030 et abrogeant le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 ;
- Vu la circulaire du 4 Janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de Ville Engagements Quartiers 2030 ;
- Vu le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin signé le 9 Juillet 2015 et approuvé par délibération n°15/93 du 25 Juin 2015 ;
- Vu la délibération n°2024/05 voté par le Conseil Municipal de Libercourt en date du 21 Février 2024 relative à l'approbation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030.

Après avis favorable de la commission « Action sociale et solidaire – Personnes âgées – Logement – Politique de la Ville – Insertion sociale et professionnelle » qui s'est réunie le 14 Juin 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **26** voix, décide :

- 1) De reconduire l'appel à projets à destination des associations, porteuses de projets « Politique de la Ville » pour des actions menées en 2025, dans les conditions fixées par la note de cadrage reprise en annexe 6 à la présente délibération.
- 2) Que l'enveloppe maximale dédiée par la commune à cet appel à projet soit fixée à **5 000 €**, sachant que chaque projet pourra être subventionné dans la limite de **1 000 €** maximum.
- 3) D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.
- 4) Que les crédits nécessaires seront inscrits au BP.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Monsieur Sébastien HOGUET



Date de publication : 16 OCT. 2024

Pour extrait certifié conforme,

LIBERCOURT, le ... **16 OCT. 2024**

Le Maire,
Daniel MACIEJASZ



Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20241016-DE LIB-2024-48-DE
Date de télétransmission : 16/10/2024
Date de réception préfecture : 16/10/2024

h